



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Cergy, le **27 DEC. 2023**

Le préfet

à

Affaire suivie par : Maritza BANBUCK
Pôle économie agricole et alimentaire
Tél. : 01 34 25 24 95
Mél. : maritza.banbuck@val-doise.gouv.fr
Réf. : 20231117/CDPENAF

M. François TAINURIER
Directeur SNCF Réseau
Direction de la Stratégie du Réseau
18 rue de Dunkerque
75010 PARIS

Objet : Étude préalable agricole du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie
PJ: Avis de la CDPENAF du 17 novembre 2023

Dans le cadre de la compensation collective agricole, le 20 novembre 2020, l'étude préalable du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie avait été soumise à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La CDPENAF avait émis un avis favorable sur l'existence d'effets négatifs notables du projet sur l'économie agricole, sur la nécessité de mesures de compensation collective, sur la pertinence et la proportionnalité des mesures proposées, avec certaines réserves.

A la date du 9 décembre 2020, un avis favorable du Préfet vous a été transmis, complété des préconisations suivantes :

- 1) réévaluer le cadrage financier en lien avec les modifications d'emprise du projet,
- 2) mettre à jour le scénario des différentes mesures de compensation liées au projet.

Lors de la CDPENAF du 17 novembre 2023, une étude préalable agricole à jour a été présentée aux membres de la commission.

Elle a émis un avis favorable sur le montant de la compensation collective agricole et sur le choix des mesures de compensation présentées.

Je constate donc qu'en ce qui concerne le cadrage financier définitif, le projet de la ligne nouvelle Roissy-Picardie impacte, après enquête parcellaire du mois d'avril 2023, 44ha 85a 97ca de terres agricoles et 10 exploitants agricoles. Le montant de la compensation collective a ainsi été réévalué et s'élève à 793 343,79 €.

Je note également que les divers projets proposés en 2020 ont été actualisés. Ainsi, un scénario de 4 mesures de compensation collective est aujourd'hui envisagé, priorisant des projets qui bénéficieront à l'économie agricole locale.

Considérant ces nouvelles informations et l'avis de la CDPENAF, j'émet un avis favorable à l'étude préalable agricole actualisée et des mesures de compensation collective présentées au titre du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

Je vous invite à informer la CDPENAF de façon régulière de l'avancement et de la concrétisation des mesures de compensation envisagées.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet de la préfecture.

Pour le Préfet,
La secrétaire générale


Laetitia CESARI-GIORDANI